

U

Traçabilité
N° 26/06



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

SK. Copies - AL + JT.

Entrée du

20 MAI 2019

Direction Générale Adjointe

Aménagement et Stratégie Territoriale

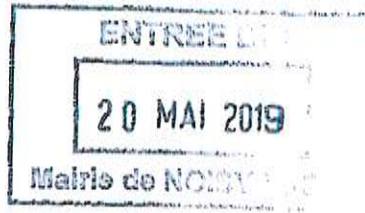
Direction régionale des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :
Hélène DJEMA
01 56 06 51 73

helene.djema@culture.gouv.fr

Références : PC09305319B0011-1



Le Préfet de région

à

Commune de Noisy-le-Sec
Direction de l'Urbanisme
Hôtel de Ville
Place du Maréchal Foch
93134 NOISY-LE-SEC CEDEX

À l'attention de Mme Salima MEDJBER-KERRI,

PARIS, le 13/05/2019

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : NOISY-LE-SEC (SEINE-SAINT-DENIS), 85/103 Rue de Paris
PC09305319B0011
Votre courrier du 3 mai 2019
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 6 mai 2019.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de Région, Préfet de Paris
et par délégation,
Pour la Directrice régionale des affaires culturelles par intérim,
et par subdélégation,
Le Conservateur régional adjoint de l'archéologie

Jean-Marc GOUÉDO

